

# MAIRIE DE MAIGNELAY-MONTIGNY

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2017

---

Sous la présidence de Monsieur Gilles LEGUEN, Maire-adjoint

### Etaients présents :

Mme MARCHAND Marie-Jeanne, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mmes BROWET Joëlle, CENSIER Christine, BODIN Evelyne, M. RISO Marcel et PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamila., MM. DELIGNY Frédéric, NAVARRO Julien, DEVAUX Sébastien, MM. LOISEL Jacques, DECEUNINCK Philippe et M. ADDA ALI Camal

### Absents excusés :

M. Denis FLOUR qui avait donné pouvoir à M. Gilles LEGUEN, M. Patrick VAUCHELLE qui avait donné pouvoir à M. Julien NAVARRO, Mme Anik MATS qui avait donné pouvoir à Mme Djamila MOKRI, Mme Gisèle PRUVOST qui avait donné pouvoir à Mme Joëlle BROWET, M. Didier CARPENTIER qui avait donné pouvoir à Mme Christine CENSIER, Mme Carine BOMOU qui avait donné pouvoir à M. Marcel RISO, Mme Estelle COURSEAUX qui avait donné pouvoir à M. Frédéric DELIGNY, Mme Anne-Sophie FONTAINE qui avait donné pouvoir à M. DECEUNINCK Philippe

### Secrétaire :

M. Sébastien DEVAUX.

### **Plan local d'urbanisme – Approbation et institution du droit de préemption urbain**

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 mars au 20 avril 2017 et au rapport et conclusions du commissaire-enquêteur, le cabinet d'études ATER a modifié le document initial en tenant compte des remarques des habitants et des services et organismes associés. Ce document a fait l'objet d'un vote unanime du Conseil Municipal.

Le droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U et AU du PLU a été entériné.

### **Eglise Sainte-Marie-Madeleine – Travaux de sécurisation de la flèche – Demande de subventions**

Depuis plusieurs années, la municipalité alerte les services de l'ABF et de la DRAC sur la dégradation de la structure du clocher de l'église Sainte-Marie-Madeleine. Une visite sur site a eu lieu en avril dernier en présence des services de l'ABF, de la DRAC et d'une entreprise du bâtiment. Cette dernière a mis l'accent sur le caractère urgent de ces travaux car les points d'appuis de la flèche sont fortement dégradés. Le montant des travaux de stabilisation provisoire de la flèche s'élève à 155 844,41 € HT.

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter l'aide financière de la DRAC et du Conseil Départemental afin d'alléger le coût restant à la charge de la commune. Une dérogation a été demandée afin de pouvoir commencer les travaux avant l'obtention des subventions.

### **Construction d'un espace de convivialité et d'une tribune au stade Georges Normand – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la réserve parlementaire**

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable pour solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la réserve parlementaire, pour le projet de construction d'un espace de convivialité (27 m<sup>2</sup>) et d'une tribune de 65 places au stade Georges Normand.

### **Château d'eau – Travaux de réfection**

Suite à la tempête de janvier dernier, des plaques de béton du revêtement du château d'eau rue de Saint-Martin se sont détachées. Après un état des lieux de la construction, il s'avère nécessaire de réaliser d'importants travaux de rénovation. Le Conseil Municipal a décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet HYDRATEC-SETEC pour mener à bien les études nécessaires.

### **Projet de construction de 20 logements individuels – Rétrocession de la voirie et des espaces verts – Garantie d'emprunt**

Dans le cadre de cette opération immobilière, le Conseil Municipal a donné un accord de principe quant à la rétrocession dans le domaine public des voiries, espaces verts et réseaux non privatifs et pour la garantie d'emprunt que cette société sera amenée à contracter pour la réalisation de ce projet.

### **S.E.Z.E.O. – Avis sur la modification des statuts et sur le retrait de la commune de GUIVRY**

Suite à la création du Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a été décidé de donner un avis favorable à la modification des statuts. Il a été également accepté le retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) qui, par souci de cohérence territoriale, souhaite adhérer au Syndicat d'Energies de l'Aisne.

### **C.C.P.P. – Adhésion au groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière**

Il a été décidé d'adhérer à ce groupement de commande mis en place par la CCPP afin de pouvoir bénéficier de prix négociés.

### **Consultation sur le projet de périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**

La Commission Locale de l'Eau a souhaité réviser le périmètre du S.A.G.E. afin de respecter au maximum les limites de l'unité hydrographique Oise-Aronde et prendre en considération les S.A.G.E.s limitrophes. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ce projet sachant que le nouveau périmètre n'engendre aucune modification pour la commune.

### **Communauté de Communes du Plateau Picard – Transfert de compétences**

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, le transfert des compétences « eau », « assainissement » et « gestion des milieux aquatiques et protection des inondations » à la C.C.P.P. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin de se conformer aux dispositions de la Loi NOTRe.

Une modification des statuts a également été entérinée.

Fait à Maignelay-Montigny, le 3 juillet 2017

*Pour Le Maire empêché,  
Le Maire-Adjoint,  
Gilles LEGUEN*